

# Financement des associations, un webinaire de redevabilité

11 MARS 2025

PARTICIPATION CITOYENNE

PUBLIÉE LE 11/03/2025

Saisine liée : RENFORCER LE FINANCEMENT DES ASSOCIATIONS : UNE URGENCE DÉMOCRATIQUE

Formation de travail liée : COMMISSION ÉCONOMIE ET FINANCES

Construit sur la base d'une large consultation de milliers d'associations, d'une journée délibérative et de nombreuses auditions, l'avis sur le financement des associations du CESE a fait l'objet d'un webinaire de redevabilité, organisé le 11 mars. Le CESE appelle à nouveau à une mobilisation globale en faveur du monde associatif et propose des solutions concrètes et partagées pour protéger la pérennité du secteur.

Dix mois après le vote de l'avis " Renforcer le financement des associations : une urgence démocratique ", comment et vers qui les préconisations du texte ont-elles été portées ? Pour revenir sur les suites données à ce travail et sur la manière dont comment les contributions ont été reprises, Martin Bobel (groupe des Associations) et Dominique Joseph (groupe Santé & citoyenneté) les rapporteurs de l'avis ont proposé un webinaire de redevabilité le 11 mars. Il a accueilli **214 participants** qui ont pu échanger avec les rapporteurs.

## Un an après, un webinaire de redevabilité

Partis des contributions du terrain, les rapporteurs Martin Bobel et Dominique Joseph ont souhaité informer les personnes ayant participé à la plateforme ou à la journée délibérative des suites de l'avis.

Ils sont revenus sur le dispositif d'élaboration de cet avis, avant d'en présenter les principaux axes et préconisations avec un choix porté majoritairement sur des avancées législatives et budgétaires?. Ils ont notamment expliqué l'arbitrage dans la sélection et la priorisation en 20 préconisations des nombreuses propositions. Les rapporteurs ont indiqué les suites de la journée délibérative qui avait réuni 5 groupes de travail ayant formulé 41 propositions, Sur les 11 priorités dégagées, 8 ont été reprises et 3 partiellement dans les préconisations du CESE, aucune n'a été rejetée.

**73 % des propositions ont été intégrées en totalité ou partiellement**

Martin Bobel et Dominique Joseph ont ensuite présenté les 38 actions au cours desquelles ils ont porté l'avis auprès de parlementaires, de décideurs publics et d'instances. Parmi celles-ci : les auditions par les CESER Bretagne, Bourgogne Franche-Comté, et La Réunion, et à l'Assemblée nationale, la présentation de l'avis au Conseil Parisien des Associations, une vingtaine de conférences et débats organisés par les fédérations associatives (Mouvement associatif de Champagne Ardenne et la Ligue de l'enseignement de la Marne, etc.). Les rapporteurs ont remis l'avis à Dimitri Grygowski (Conseiller auprès de Michel Barnier, Premier ministre et de François Bayrou), Eric Aubry (Conseiller spécial auprès du Président du Sénat Gérard Larcher), Thouraya Abdellatif (Conseillère de Marie Barsacq, ministre des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative), Benoît Hamon (Président d'ESS France). Enfin, une session de questions-réponses a permis à nouveau des échanges fructueux.

Télécharger la présentation

Télécharger la grille de redevabilité



## Un avis construit sur la parole et la participation des associations

- **5 mois de travail en commission** « économie et finance » du CESE réunissant 33 conseillers et conseillères.
- **70 auditions** et un focus sur la situation des associations dans les Outre-mer
- **plus de 6 500 réponses** au questionnaire de la plateforme, qui a recueilli plus de 13 000 verbatims.
- **Une immersion** dans une Ressourcerie et une après-midi de rencontre / débat avec 10 responsables de différents secteurs.
- **Une journée délibérative avec 40 associations** tirées au sort et représentant des secteurs divers (culture, enseignement, droits, social, insertion, sport, environnement, défense des droits...) qui a permis d'affiner les contributions issues de la plateforme

## Pour agir, le CESE propose 20 préconisations dont celles issues du monde associatif

Exhaustivité des consultations qualitatives et quantitatives, approches au plus près des acteurs de terrain qui ont confirmé que les constats et les difficultés des structures associatives : **insuffisance des ressources en volume** (cotisation, dons, subvention), **de la trésorerie et du financement du fonds de roulement**.

Les participants ont trié individuellement puis collectivement des propositions (cette proposition est-elle importante/peu importante, facile ou difficile à mettre en oeuvre, à tester en urgence... Ce travail a été restitué et débattu par les porte-paroles de

chaque groupe, ce qui a permis de conforter et de compléter des pistes en apportant de nouvelles idées. Enfin, la journée s'est achevée par la présentation des pistes travaillées et retenues. Le président de la Commission et les co-rapporteurs ont conclu et remercié les participants pour ces échanges précieux et nourris.

Dominique Joseph (Groupe Santé & Citoyenneté) et Martin Bobel (Groupe des associations) portent l'avis au nom de la Commission Economie et finances, présidée par Jacques Creyssel,

**Téléchargez l'avis**

**Téléchargez l'essentiel de l'avis**

**Le CESE a adopté l'avis à l'unanimité avec 129 voix pour  
à la séance plénière du mardi 28 mai**

Dans son avis, le CESE lance une alerte sur l'urgence à agir pour pérenniser les associations car elles assurent des pans entiers de services d'intérêt général et non marchands auprès d'un large public et dans tous les territoires et en cela, elles forment un véritable **ciment sociétal**.



Dans son travail le CESE constate que l'application au modèle associatif de logiques concurrentielles (vente de service, recherche de rentabilité...) amenuise les initiatives, entrave la capacité d'engagement, questionne l'utilité sociale et la liberté des associations et affecte finalement les usagers. La situation financière des associations est ainsi préoccupante sur le plan structurel mais aussi conjoncturel : baisse des subventions, accentuation des logiques de marché et de commande publique, inflation...

### **1. Accroître le soutien financier des pouvoirs publics aux associations et prioriser la subvention en préservant celles-ci des règles de la concurrence**

#### **-Augmenter les subventions de l'État et des collectivités territoriales destinées aux associations**

Comment ? en fixant à 2,5 % la part du budget de l'État consacrée aux associations, en mettant en œuvre une loi de programmation pluriannuelle de financement de la vie associative pour sa contribution à l'intérêt général.

>> *Préconisation identifiée prioritaire par les associations lors de la consultation et de la journée délibérative du CESE*

#### **-Consolider la définition de la subvention et en faire le mode de financement principal des associations**

Comment ? en complétant et donnant une base législative à la circulaire Valls

**-Sécuriser la notion de pluri-annualité des subventions** en contraignant le respect des engagements lors de conventions pluriannuelles

>> *Préconisation identifiée prioritaire par les associations lors de la consultation et de la journée délibérative du CESE*

**-Intégrer les activités associatives non-lucratives dans le champ de l'intérêt général au sens européen (dit non économique)** afin de protéger l'initiative citoyenne des règles du marché intérieur et des aides d'État.

## **2- Favoriser de nouvelles formes de financement et de soutien**

**-Créer un fonds national de mobilisation** pour la vie associative cogéré par des représentants des collectivités territoriales, de l'État et du monde associatif.

**-Créer de nouveaux emplois « aidés » d'utilité sociale et citoyenne, pérennes et de qualité**, appuyés sur les projets associatifs et accessibles à toutes les personnes.

**-Transformer la déductibilité des dons aux associations d'intérêt général en crédit d'impôt**, sur la base des conditions actuelles du régime des dons et du mécénat

>> *Préconisation identifiée prioritaire par les associations lors de la consultation et de la journée délibérative du CESE*

## **3. Rétablir la confiance et réformer la gouvernance**

**-Abroger le contrat d'engagement républicain et lui substituer la charte d'engagements réciproques entre l'État, les collectivités territoriales et le monde associatif**

>> *Préconisation identifiée prioritaire par les associations lors de la consultation et de la journée délibérative du CESE*

**Favoriser la création d'instances nationales et territoriales à gouvernance mixte** entre élus, citoyens et associations pour l'évaluation et le financement des associations.

### **Une séance plénière alertant sur le sort du monde associatif**

Au-delà de la question purement financière, dans un contexte de désaffection citoyenne à l'égard de la vie démocratique et d'un accroissement de la précarité, on ne peut envisager de faire société sans le monde associatif, déterminant majeur de notre capacité à œuvrer collectivement. Il y a donc urgence à agir !



**Pierre Rosanvallon, grand témoin exceptionnel**



Pierre Rosanvallon a présenté l'histoire du monde associatif. Le sociologue et historien a rappelé "un constat central : l'évidence de la vitalité associative. Les associations remplissent une fonction commune, une fonction publique". Il précise que "c'est la fonction et pas seulement la structure qui produit de l'intérêt général."

*" S'il faut défendre l'association ce n'est pas simplement parce que c'est une liberté pour tous les citoyens, c'est aussi une condition de parfaire l'intérêt général, c'est enfin une école de la démocratie. Car c'est le lieu où le citoyenneté devient quelque chose de concret, d'immédiat, de pratique. C'est la légitimité de l'association qui sera le verrou pour permettre que son financement soit mieux respecté.*

### **Une table ronde pour échanger encore**

Les rapporteurs et les membres du CESE ont eu de nombreux échanges lors de la table ronde avec les interventions de :

- **Rozenn Andro**, adjointe à la Maire de Rennes et déléguée à la vie associative
- **Hugo Barthalay**, délégué général de la Fédération nationale des centres sociaux
- **Marielle Thuau**, présidente de l'association Citoyens & Justice

### **Une consultation de 13 000 contributions suivie d'une journée délibérative**

Acteurs de terrain, les associations ont eu beaucoup de choses à dire sur leur financement, réel sujet de préoccupation pour leur pérennité. Plus de 6 500 réponses générant plus de 13 095 avis ont été exprimés à la consultation du CESE lancée. Les réponses ont été étudiées et conformément à ses engagements, le CESE en publie la synthèse. Cette synthèse a permis de nourrir également la base de travail de la journée délibérative.

Portrait type de l'association ayant répondu à la consultation : Les associations ayant répondu agissent principalement dans un cadre d'intérêt général (pour 86% d'entre elles), depuis plus de 20 ans (pour 64% d'entre elles) et à l'échelle locale (pour 56% d'entre elles). Elles comptent pour la majorité moins de 10 salariés (pour 77% d'entre elles) et moins de 20 bénévoles (pour 57% d'entre elles).

**62% des associations constatent ne pas avoir assez de financements pour réaliser leur objet social et 42% d'entre elles ont vu diminuer les subventions publiques**

La diminution des subventions publiques pousse les associations à diversifier leurs financements et maîtriser leurs coûts. Les associations qui développent de nouveaux biens et services sont surtout des associations entre 11 et 250 salariés ou disposant d'un budget entre 100 K€ et 2M€."

*« S'écarter de notre cœur d'activité pour trouver des activités rémunératrices qui nous permettront de continuer à assurer notre mission principale. »*

**58% des associations sportives déclarent principalement recourir à l'augmentation du montant de leurs cotisations**

Les associations adoptent simultanément plusieurs stratégies. La combinaison des stratégies de financement diffère selon le secteur d'intervention : dans le secteur de l'environnement, les associations recherchent davantage de nouveaux mécènes (50%) ou développent des biens et services (49%) alors que d'autres adoptent une stratégie de développement de marchés publics.

« *Diversifier les sources de financement privées (fondations)* »

**91% des associations indiquent que l'obtention de financements pour des projets à long terme est la principale difficulté à leur action et 90% à leur fonctionnement**

Les associations sont préoccupées par le financement du fonctionnement, la pérennisation des projets et la pluri annualité. Si les trois-quarts des associations expriment avoir plutôt confiance dans la pérennité de leur association, elles expriment un manque de reconnaissance et de confiance de la part des pouvoirs publics et du grand public.

« *Nous avons besoin de subventions de fonctionnement qui ne nous obligent pas à changer nos actions* »

**Découvrez les résultats exhaustifs : synthèse, chiffres clés, méthodologie, analyses transverses, résultats détaillés et idées de propositions concrètes.**

**Téléchargez le rapport des contributions**

**Découvrez le reportage vidéo de la journée délibérative**

**Téléchargez la synthèse de la journée**

### *Des déplacements sur le terrain*

Avec le même objectif d'échange avec les acteurs du monde associatif, la Commission avait également effectué en février la visite de la ressourcerie " La Petite Rockette " à Paris et eu des échanges avec 9 responsables associatifs issus de différents secteurs (social, sportif, environnemental, culturel...) et les membres du CESE à la mairie d'arrondissement du 11e.

**Découvrez le reportage vidéo de ce déplacement**



## De multiples auditions

La Commission Economie et Finances a auditionné de nombreuses acteurs et personnalités expertes du monde associatif parmi lesquels : le Délégué ministériel à l'économie sociale et solidaire, les associations Médecins du Monde, la Ligue de l'enseignement de l'Oise, Cop1 – Solidarités étudiantes, l'Ecomusée du Marais Salant, la Fédération française de badminton, ATD Quart Monde, l'Observatoire Citoyen de la Marchandisation des Associations, la Ligue des droits de l'homme, Citoyens & Justice, les Banques alimentaires, LEGICOOP, le Haut conseil à la vie associative, Jean-Louis Laville du CNAM, le sociologue Roger Sue.

Retrouvez les vidéos des auditions dans les articles ci-dessous

[\**hormis les organisations syndicales, professionnelles, confessionnelles et politiques*].

Les nombreuses et récentes interpellations de collectifs d'associations aux pouvoirs publics, les difficultés financières inédites rencontrées par plusieurs grandes associations comme les Restos du cœur montrent la fragilité de secteur associatif.

La baisse des subventions et la hausse des commandes publiques et appels à projet poussent les associations à avoir un système de gestion court-termiste aux double conséquences : dénaturation et perte de sens de leur action.

## Deux chiffres clés



## Autres avis

A rebours de l'image d'une société française fatiguée démocratiquement, qui se replie sur elle-même, le bénévolat, cet « élan joyeux » apporte une réelle solidarité à notre pays : **22 millions de Français âgés de 18 ans et plus sont aujourd'hui bénévoles**, que ce soit au sein d'une association, d'un syndicat, d'une mutuelle ou d'un parti politique. La crise sanitaire a révélé le rôle crucial des bénévoles et des structures de bénévolat qui fait face à de nombreux défis : plus d'information pour mieux promouvoir le bénévolat, renouvellement des responsables, statut, formation et reconnaissance des compétences... En 2022, le CESE s'est saisi de ce sujet alliant cohésion sociale et citoyenneté pour contribuer à cette reconnaissance individuelle et collective du bénévolat. **Le CESE propose 19 préconisations.**

**Télécharger l'avis sur le bénévolat**

Crédits photographiques : Sipa\_press / Isa Harsin

[CESE\\_financement\\_associations\\_rapport\\_final\\_V2.1.pdf](#)